

contenu du message

de "APRILE Frederic PREF52" <frederic.aprile@haute-marne.gouv.fr>
à "Francois MARTINS" <franc.martins@wanadoo.fr>
date 09/05/19 08:09
objet Fwd: Enquête publique Sud Vannier

Bonjour Monsieur MARTINS,

Veillez trouver ci-après une nouvelle contribution dématérialisée.

Vous en souhaitant bonne réception.

Bien cordialement,

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
N'imprimons que si nécessaire.

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Enquête publique Sud Vannier
Date : Tue, 7 May 2019 23:50:34 +0200
De : Septfontaines <septfontaines@wanadoo.fr>
Pour : pref-icpe@haute-marne.gouv.fr

Madame, Monsieur

Habitant en Haute-Marne, non loin du projet du parc éolien du Sud-Vannier, je souhaite apporter les observations suivantes à l'enquête publique citée ci-dessus:

1. Problème de **saturation**. Le parc du Sud Vannier viendra s'ajouter à Six parcs éoliens déjà existants. On atteindra ainsi le chiffre de près de 70 éoliennes dans un rayon moyen de 12 à 15km. Il y aura un effet de saturation et d'encerclement qui dénaturera durablement le cadre de vie et les paysages de ce coin de campagne. Il n'y aura plus guère d'endroits où le regard pourra se porter sans voir des éoliennes tourner.
2. **Dénaturation des sols**. L'ajout d'un parc éolien limitera un peu plus les superficies de sols agricoles. Les impressionnants m3 de béton coulés dans le sol les font changer de nature, et cela pour longtemps car les socles en béton des éoliennes ne seront pas enlevés le jour où les éoliennes ne seront plus rentables. En ces temps où le gouvernement ne cesse de parler d'un nécessaire effort pour reconquérir les sols agricoles et forestiers, il apparait illogique de vouloir les endommager encore plus.
3. Même logique pour les impacts négatifs des éoliennes (et a fortiori d'une saturation d'éoliennes (effet démultiplicateur quand il y a plusieurs parcs proches) sur **la biodiversité**. La protection et la sauvegarde de la biodiversité sont l'un des grands chantiers des années à venir. Ce chantier a encore été tout dernièrement relancé par Monsieur Macron.

Comment peut-on parler de respect de la biodiversité lorsqu'on propose des moyens totalement inefficaces pour faire respecter les normes minimum édictées par le SRE en la matière, notamment lorsqu'il s'agit d'espèces protégées comme **le milan royal** (présence de nids signalés par le projet), **la cigogne noire**, ou encore de chiroptères en voie de disparition. Le projet certes parle de faire respecter la loi, mais les moyens qu'il expose pour ce faire (fauche, arrêt des éoliennes à certaines périodes) sont dérisoires ou inadaptés: la fauche sous des éoliennes situées près des forêts n'aura aucun impact sur l'avifaune. Et l'on peut s'interroger sur le fait qu'il soit demandé à l'agriculteur de signaler quand il fauche, afin de pouvoir arrêter les éoliennes. L'agriculteur bénéficie financièrement des retombées des éoliennes lorsqu'elles tournent. Il a donc tout intérêt à ne pas demander leur arrêt.... L'on observe aussi (dans les parcs déjà construits) que, si les premières années d'installation des éoliennes, certains agriculteurs font le signalement demandé, au fil des années ils oublient de le faire. Pourtant, les oiseaux, eux, n'oublient pas de voler...

Dans l'ensemble, le promoteur n'a pas répondu de manière suffisamment détaillée à ces enjeux de la biodiversité. Sur ces thèmes, il ne fait que reprendre les données de sa première étude d'impact. La Haute-

Marne est pourtant l'un des départements français qui abrite une riche faune. La prolifération d'éoliennes verra, sans aucun doute, l'appauvrir.

C'est dans l'espoir que nous pouvons encore sauver un peu de cette richesse que je tiens à faire entendre ma voix sur ce projet

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, mes sentiments les meilleurs

R. de Selva

Abbaye de Septfontaines - 52700 Andelot-Blancheville